

Douleurs chroniques

Les douleurs chroniques rebelles sont sources d'incapacités, de handicaps et d'altérations majeures de la qualité de vie. Elles induisent une consommation de soins importante, de nombreux arrêts de travail et sont fréquemment associées à des troubles psychosociaux. La loi de santé publique de 2004 a fixé pour objectif de **réduire l'intensité et la durée des épisodes douloureux chez les patients présentant des douleurs chroniques rebelles, chez les personnes âgées et dans les situations de fin de vie**. Un objectif préalable consistait à améliorer la connaissance épidémiologique et physiopathologique des douleurs chroniques rebelles, développer des stratégies de prise en charge appropriées et évaluer leur efficacité.

Les systèmes d'information existants ne permettent pas de repérer spécifiquement les douleurs chroniques rebelles, en l'absence de définition explicite, pas plus que les personnes en situation de fin de vie. En conséquence, le groupe de définition des indicateurs de suivi des objectifs a défini des indicateurs approchés qui peuvent être recueillis dans le cadre d'enquêtes en population générale. Ces indicateurs sont relatifs à l'intensité et à la fréquence de douleurs physiques ressenties et à leur retentissement dans les activités de la vie quotidienne.

s'accroît exponentiellement avec l'âge : près de 40 % des 85 ans ou plus se déclarent « beaucoup ou énormément limités », tandis que les personnes de 65-84 ans sont deux fois moins nombreuses. La fréquence des douleurs qui limitent les personnes dans leur travail ou leurs activités domestiques est stable entre 2002-2003 et 2008 pour les hommes comme pour les femmes et quelque soit l'âge.

INDICATEURS APPROCHÉS

Proportion de personnes déclarant une douleur physique d'intensité modérée, grande ou très grande au cours des quatre dernières semaines

Selon l'enquête Handicap-Santé 2008, parmi les personnes de 16 ans ou plus vivant à domicile, près de trois sur dix déclarent des douleurs physiques d'une intensité « modérée, grande ou très grande » (graphique 1), les femmes étant en proportion plus nombreuses que les hommes (32 % contre 24 %). La prévalence des douleurs augmente avec l'âge : 11 % des 16-24 ans déclaraient des douleurs physiques d'intensité « modérée, grande ou très grande », contre la moitié des personnes de 65 à 84 ans et les deux tiers des 85 ans ou plus. La proportion des personnes âgées ayant des douleurs d'intensité modérée est du même ordre chez les 65-84 ans (35 %) et les 85 ans ou plus (39 %). En revanche, la proportion de douleurs de « grande ou très grande » intensité est presque deux fois plus élevée chez les personnes très âgées (28 % contre 16 % chez les 65-84 ans). À champ constant (France métropolitaine) entre 2002-2003 et 2008, la prévalence des douleurs d'intensité modérée, grande ou très grande, a tendance à diminuer chez les hommes (-2 points), comme chez les femmes (-3 points). Cette baisse concerne principalement les moins de 65 ans. On

observe léger accroissement de la prévalence des douleurs d'intensité modérée chez les personnes les plus âgées (+4 points sur la période, pour les 85 ans ou plus).

Proportion des personnes déclarant que leurs douleurs physiques les ont limitées dans leur travail ou leurs activités domestiques

Deux personnes de 16 ans ou plus sur dix souffrant de douleurs physiques déclarent que celles-ci ont des répercussions importantes sur leur vie au travail ou dans leurs activités domestiques (graphique 2). Les femmes déclarent un peu plus de telles répercussions que les hommes (24 % contre 18 %). Ces limitations augmentent avec l'âge : ainsi, 6 % des moins de 25 ans se déclarent « moyennement, beaucoup ou énormément » limités, contre 42 % des 65-84 ans et 65 % des 85 ans ou plus. Par ailleurs, l'intensité de ces limitations

Proportion de personnes déclarant souffrir fréquemment de douleurs importantes ou très importantes

Selon l'enquête Santé protection sociale (ESPS) de l'IRDES, les femmes déclarent davantage souffrir fréquemment de douleurs importantes ou très importantes que les hommes, et ce aussi bien en 1998 qu'en 2000 et 2008 (graphique 3). Par ailleurs, l'écart entre les deux sexes se creuse au fur et à mesure que l'âge augmente. En 2008, chez les 65 ans ou plus, 43 % des femmes déclaraient des douleurs importantes ou très importantes, contre 30 % des hommes. La proportion d'hommes et de femmes déclarant souffrir fréquemment de douleurs sévères est restée stable entre 1998, 2000 et 2008 pour les moins de 25 ans et les 25-64 ans, mais cette proportion semble augmenter chez les femmes comme chez les hommes de 65 ans ou plus. ●

ORGANISME RESPONSABLE DE LA SYNTHÈSE DE L'OBJECTIF • DREES.

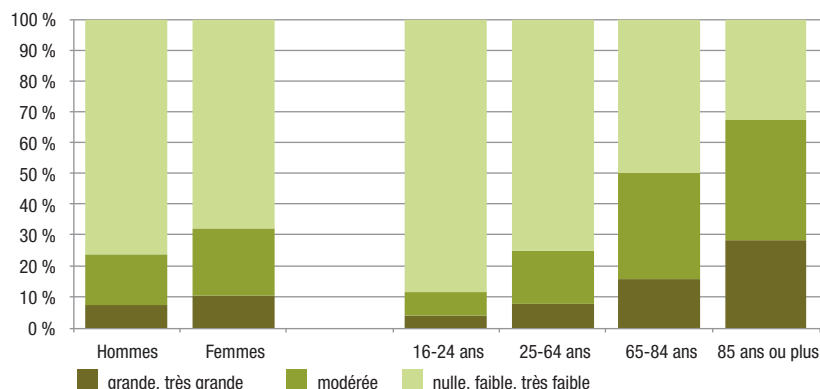
synthèse

En 2008, d'après l'enquête Handicap-Santé, 30 % des personnes de 16 ans ou plus déclarent des douleurs physiques d'une intensité « modérée, grande ou très grande ». La prévalence augmente avec l'âge pour atteindre 67 % des personnes de 85 ans ou plus.

Deux personnes sur dix déclaraient que leurs douleurs physiques présentaient des répercussions importantes sur leur vie au travail ou leurs activités domestiques.

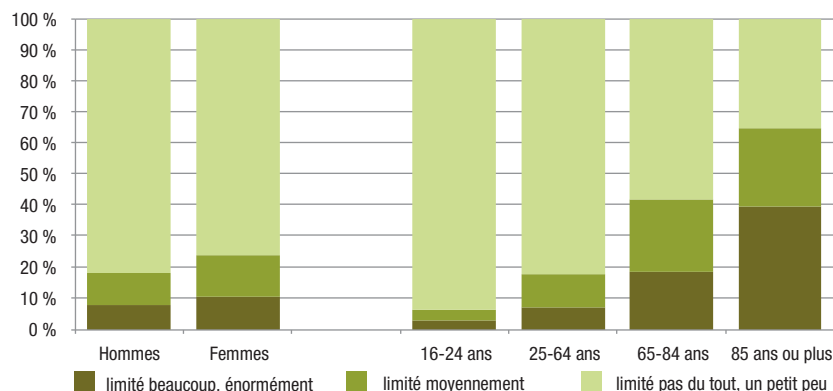
Selon les données des enquêtes santé et ESPS, la prévalence des douleurs d'intensité élevée estimée en population vivant à domicile a peu varié depuis 1998. Une légère progression semble cependant se dessiner pour les plus âgés (85 ans ou plus) tandis qu'une baisse s'amorce chez les plus jeunes (moins de 65 ans).

GRAPHIQUE 1 • Personnes ayant déclaré une douleur physique d'intensité modérée, grande ou très grande*



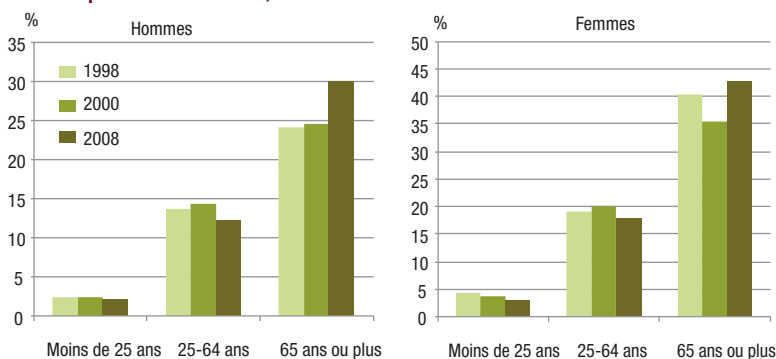
* Question posée : « Au cours des quatre dernières semaines, quelle a été l'intensité de vos douleurs physiques ? ».
Lecture : 3,7 % des personnes âgées de 16 à 24 ans déclarent des douleurs d'une « grande voire très grande » intensité.
Champ : France entière, personnes de 16 ans ou plus vivant en ménage ordinaire.
Sources : Enquête Handicap-Santé 2008-2009, INSEE-DREES.

GRAPHIQUE 2 • Personnes ayant déclaré que leurs douleurs physiques les ont limitées dans leur travail ou leurs activités domestiques*



* Question posée : « Au cours des quatre dernières semaines, dans quelle mesure vos douleurs physiques vous ont-elles limité(e) dans votre travail ou vos activités domestiques ? »
Lecture : 2,6 % des personnes âgées de 16 à 24 ans déclarent être « beaucoup ou énormément » limitées dans leur travail ou leurs activités domestiques en raison de leurs douleurs physiques.
Champ : France entière, personnes de 16 ans ou plus vivant en ménage ordinaire.
Sources : Enquête Handicap-Santé 2008-2009, INSEE-DREES.

GRAPHIQUE 3 • Personnes déclarant souffrir fréquemment de douleurs importantes ou très importantes en 1998, 2000 et 2008



Lecture : En 1998, 2,3 % des hommes âgés de moins de 25 ans déclaraient souffrir fréquemment de douleurs « importantes ou très importantes ».
Champ : France métropolitaine. Personnes de 16 ans ou plus vivant en ménage ordinaire.
Sources : Enquêtes ESPS 1998, 2000 et 2008, IRDES.

SOURCES • Enquête Handicap-Santé 2008-2009 INSEE-DREES, volet « santé des ménages ».

CHAMP • France entière, personnes de 16 ans ou plus vivant en ménages ordinaires.

CONSTRUCTION DE L'INDICATEUR • Le volet « santé des ménages » de l'enquête Handicap-Santé menée en 2008-2009 sur la santé des personnes vivant en ménages ordinaires permet d'estimer l'intensité des douleurs physiques ressenties au cours d'une période de quatre semaines ainsi que leur répercussion sur le travail et les activités domestiques.

LIMITES ET BIAIS • (i) Les deux questions permettant d'appréhender l'intensité et le retentissement de douleurs physiques sont incluses dans un questionnaire auto-administré de santé perçue. Ainsi, les personnes se prononcent aussi bien pour des douleurs chroniques, des douleurs rebelles aux traitements antalgiques simples ou des douleurs plus bénignes. (ii) La population de référence des autoquestionnaires de l'enquête est constituée des personnes vivant en ménage ordinaire, ayant répondu seules (sans recours à un « tiers ») à l'enquête principale (enquête en face à face) et capables de remplir un autoquestionnaire, ce qui exclut du champ une partie des personnes ciblées par l'objectif en particulier les personnes vivant en institution. (iii) Biais inhérents aux enquêtes déclaratives en population.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA PRODUCTION DE L'INDICATEUR • DREES.

SOURCES • Enquêtes Santé protection sociale (ESPS) 1998, 2000 et 2008.

CHAMP • France métropolitaine, personnes de 16 ans ou plus vivant en ménage ordinaire.

CONSTRUCTION DE L'INDICATEUR • L'enquête est réalisée à partir de trois échantillons représentatifs des principales caisses de sécurité sociale. Cette enquête était annuelle de 1988 à 1997. Elle a lieu tous les deux ans depuis 1998. La question utilisée « Souffrez-vous fréquemment de douleurs ? » avec les modalités de réponse « Oui, très importantes », « Oui, importantes », « Oui, peu importantes » et « Non », figure dans le questionnaire auto-administré qui est adressé à l'ensemble des membres du ménage. Elle a été retirée du questionnaire en 2002 et réintégré en 2008.

LIMITES ET BIAIS • Les enquêtes ESPS de l'IRDES permettent de suivre l'évolution dans le temps des déclarations de douleurs chroniques importantes. Celles-ci doivent cependant être interprétées avec précaution, la position de la question dans le questionnaire qui a varié entre 1998-2000 et 2008 ou l'addition de questions complémentaires pouvant influencer sur les taux et les modalités de réponses.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA PRODUCTION DE L'INDICATEUR • IRDES.